

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 juin 2014

### COMPTE-RENDU

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR.

**Étaient absents représentés :**

Mme Angèle DIONE	qui a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
M. Michel LE THOMAS	qui a donné pouvoir à	Mme Zaïha NEDJAR
Mme Farida AOUDIA-AMMI	qui a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
M. Lamine SAÏDANE	qui a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Lidia AMZAL	qui a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Julien MUGERIN (affaires n° 1 à 19)	qui a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

**Étaient absents :**

M. Khader ABDELLALI

**Est arrivé en cours de séance :**

M. Julien MUGERIN (affaire n° 20)

**Sont sortis en cours de séance :**

M. Géry DYKOKA NGOLO (affaires n° 1 à 4)  
M. Azzédine TAÏBI (affaire n° 9)  
Mme Karine KELLNER (affaire n° 12)  
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (affaires n° 14 à 15)  
M. Kassem IDIR (affaires n° 21 à 22)  
M. Sean NKOLO MAYE (affaire n° 21)

**Secrétaire de séance :** M. Francis MORIN

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **2 abstentions** (M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat),

- DESIGNÉ Monsieur Francis MORIN, Troisième adjoint au maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2014

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR), et **2 abstentions** (M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat),

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2014.

Affaire n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2014

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **2 abstentions** (M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat),

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2014.

Affaire n° 4 - Compte-rendu des délégations des pouvoirs données à Monsieur le Maire

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL,

- PREND ACTE des décisions prises sur la base des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire, indiquées en annexe à la présente délibération.

**Affaire n° 5 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Associations**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Affaire n° 5 a - Désignation du représentant du Conseil municipal au sein de l'Association médico-pédagogique de Saint-Denis**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Madame Najia AMZAL en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association médico-pédagogique de Saint Denis.

**Affaire n° 5 b - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Les enfants inadaptés et leurs amis » (LEILA)**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association « Les enfants inadaptés et leurs amis » (LEILA), outre monsieur le Maire qui est membre de droit, les conseillers municipaux suivants :

1. Madame Zaïha NEDJAR,
2. Monsieur Francis MORIN,
3. Monsieur Philippe LE NAOUR,
4. Monsieur Larbi LEBIB,
5. Madame Nabila AKKOUCHE.

**Affaire n° 5 c - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « villes des musiques du monde »**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein du Conseil d'administration de l'association « Villes des musiques du Mondes ».

**Affaire n° 5 d - Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil national de l'association « Cités Unies de France» (CUF)**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNER Monsieur Azzédine TAÏBI en qualité de représentant de la commune de Stains au sein du conseil national de l'association « Cités Unies de France ».

**Affaire n° 5 e - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Laboratoire International pour l'Habitat Populaire »**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNER Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN en qualité de représentant titulaire et Monsieur Francis MORIN en qualité de représentant suppléant du Conseil municipal au sein des organes statutaires de l'association « Laboratoire International pour l'Habitat Populaire ».

**Affaire n° 5 f - Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'association « acteurs publics contre les emprunts toxiques »**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNER Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant du Conseil municipal au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'association «Acteurs publics contre les emprunts toxiques».

**Affaire n° 5 g - Désignation du représentant du conseil municipal au sein des organes statutaires de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU,

## Ville de Stains

Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Monsieur Géry DYKOKA NGOLO, neuvième adjoint au maire délégué à la jeunesse et aux sports, en qualité de représentant du Conseil municipal au sein des organes statutaires de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

### Affaire n° 6 - Désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) DELTAVILLE

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOURREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DESIGNE Monsieur Olivier MATHIS en qualité de représentant de la commune de Stains au sein de l'assemblée générale de la société d'économie mixte DELTAVILLE.

### Affaire n° 7 - Conseil Local de la Vie Associative - bilan du mandat du premier bureau et modification de la durée de mandat du bureau

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **1 voix contre** (Mme Marie-Claude GOURREAU),

- PREND ACTE du bilan annuel du premier bureau du Conseil Local de la Vie Associative.

- DIT qu'à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative de Stains, le premier paragraphe - « 10 associations (déclarées ou ayant une activité régulière à Stains) pour un mandat d'un an (renouvelable une fois), sous réserve des dispositions de l'article 5 » est remplacé par « 10 associations (déclarées ou ayant une activité régulière à Stains) pour un mandat de deux ans, sous réserve des dispositions de l'article 5 ».

Les autres clauses du règlement intérieur du Conseil Local de la Vie Associative de Stains demeurent inchangées.

### Affaire n° 8 - Compte de gestion 2013

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU,

## Ville de Stains

Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- ADOPTE le compte de gestion 2013, présenté par Madame la Trésorière Principale de Stains.

### Affaire n° 9 - Compte administratif 2013

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** ( M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), **1 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU) et **7 abstentions** ( Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

### Affaire n° 10 - Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- VOTE la décision modificative n° 1 présentant un total équilibré par section selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<b>Chapitre 204- Subventions d'équipement versées</b>	<b>200 000,00</b>
<b>Chapitre 20- Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Chapitre 26-Participations des créances</b>	<b>7 886,00</b>
<b>Chapitre 21- Immobilisations corporelles</b>	<b>629 000,00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>852 386,00</b>
<i>Recettes</i>	
<b>Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 513 176,59</b>
<b>Chapitre 13-Subventions d'investissements reçus</b>	<b>211 925,45</b>

Ville de Stains

<b>Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées</b>	<b>983 338,55</b>
<b>Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-1 856 054,59</b>
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>852 386,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<b>Chapitre 023- Virements à la section d'investissement</b>	<b>-1 856 054,59</b>
<b>Chapitre 011-Charges à caractère général</b>	<b>107 000,00</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>-1 749 054,59</b>
<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 73- Impôts et Taxes</b>	<b>-105 051,00</b>
<b>Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>-1 513 176,59</b>
<b>chapitre 74-Dotations, subventions et participations</b>	<b>-130 827,00</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>-1 749 054,59</b>

**Affaire n° 11 - Demande d'aide financière au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le ministère de l'intérieur pour la construction du réfectoire de l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier à Stains**

**Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- SOLLICITE une subvention exceptionnelle d'un montant de 34.000 euros au titre du dispositif « travaux divers d'intérêt local » du programme 122 géré par le Ministère de l'intérieur, pour la construction d'un réfectoire pour l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier sise à Stains.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention correspondante et à signer tous les actes et pièces afférents à cette demande de subvention.

- DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

**Affaire n° 12 - Participation de la ville au fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour l'année 2014**

**Rapporteur : M. Michel LE THOMAS**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **2 abstentions** (Mme

Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER),

- DECIDE que la participation de la ville, pour l'année 2014, sera de 600 euros par élève, pour les enfants domiciliés à Stains, et scolarisés dans les classes élémentaires de l'école privée Sainte-Marie à Stains.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 13 - Approbation d'une convention avec le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée pour le versement d'une subvention et d'une avance d'« aide à la numérisation des salles »**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE la convention entre la Commune de Stains et le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée pour le versement d'une subvention et d'une avance d'« aide à la numérisation des salles ».

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée, ainsi que tous les actes y afférents et à procéder à son exécution.

- DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 14 - Avenant n° 1 à la convention de mission de volontariat entre la commune de Stains et l'association France Volontaires**

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **1 abstention** (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN),

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mission de volontariat signée le 5 avril 2013 entre la commune de Stains et l'association France Volontaires, ainsi que la nouvelle fiche de mission de la Volontaire de solidarité internationale.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention de mission de volontariat, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.



- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet et ouverts au budget de l'exercice en cours.

**Affaire n° 15 - Convention de partenariat avec la Mutualité Française (programme Nutrimut)**

*Rapporteur : Mme Najia AMZAL*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **1 abstention** (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN),

- APPROUVE la Convention de partenariat entre la Mutualité Française d'Ile-de-France et la ville de Stains pour la mise en place du programme Nutrimut à destination de la population stanoise.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

- DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 16 - Avenant au Contrat local de santé renforcé 2013-2017**

*Rapporteur : Mme Najia AMZAL*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE l'avenant au Contrat Local de Santé 2013-2017 signé le 17 février 2014, ci-annexé.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

- DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 17 - Prorogation du mandat de gestion des 46 logements communaux sis 2,4,6, place du Colonel Fabien et 3 rue Jean Durand conféré à la société LOGIS TRANSPORTS**

*Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

## Ville de Stains

- APPROUVE l'avenant n°3 au mandat de gestion immobilière des 46 logements sis 2, 4, 6 place du Colonel Fabien et 3 rue Jean Durand à Stains conféré par la Ville de Stains à la société LOGIS TRANSPORTS.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n° 18 - Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

*Rapporteur : M. Francis MORIN*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- EMET un avis défavorable sur le Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-le Bourget.
- DEMANDE la mise en place de mesures de restriction d'exploitation significatives visant notamment à la limitation du trafic des avions de gros tonnage et à l'interdiction totale du vol de nuit.

### Affaire n° 19 - Projet de rénovation urbaine de la Cité-jardin : convention de gestion des cœurs d'îlots à usage public

*Rapporteur : M. Francis MORIN*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE le projet de convention de gestion des cœurs d'îlots à usage public de la Cité-jardin de Stains entre la communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville de Stains et l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents et à procéder à son exécution.

### Affaire n° 20 - Développement du système de la vidéo-protection et perspectives de fonctionnement

*Rapporteur : M. Francis MORIN*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida

## Ville de Stains

AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Madi BOINA BOINA, par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR) et **4 abstentions** (Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, M. Nicolas STIENNE, Mme Marie-Claude GOUREAU),

- DECIDE la mise sous vidéo protection du quartier du Moulin-Neuf à Stains.
- DECIDE du renouvellement des caméras existantes sur le territoire de Stains.
- DECIDE le remplacement du matériel du Centre de Supervision Urbaine.
- DECIDE d'appliquer le principe de visionnage en temps réel.
- AUTORISE la création de deux postes d'opérateurs de visionnage.
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les co-financements auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe du Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIDP) et à signer tout acte y afférent.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les procédures règlementaires et à signer tout acte y afférent.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n° 21 - Marché public relatif à l'achat de carburant

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Nicolas STIENNE, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat,) et **9 abstentions** (M. Kassem IDIR, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Madi BOINA BOINA, par mandat, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR, Mme Marie-Claude GOUREAU),

- APPROUVE l'attribution, par la Commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2014, du marché relatif à l'achat de carburant à la société DELOSTAL ET THIBAUT, sise 5 rue Saint-Guillaume, 92400 COURBEVOIE, pour un montant annuel de bons de commandes fixé à 150 000,00 euros HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et à procéder à son exécution.
- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

### Affaire n° 22 - Marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales, lot n°1 : Mise à disposition de personnel de surveillance des bâtiments communaux, interventions conséquentes à la télésurveillance et rondes systématiques

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par

## Ville de Stains

mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **9 abstentions** ( M. Kassem IDIR, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE l'attribution, par la Commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2014, du lot n°1 - mise à disposition de personnel de surveillance des bâtiments communaux, interventions conséquentes à la télésurveillance et rondes systématiques du marché relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales - à la société BISS SECURITE, sise, 100 avenue de Stalingrad, 93240 STAINS, pour un montant forfaitaire mensuel de 13 080€.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et à procéder à son exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

### Affaire n° 23 - Marché public relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales, lot n°2 : mise à disposition de personnel de surveillance (agent de sécurité, agent accompagné de chien et agent SSIAP) pour les besoins des manifestations municipales et sécurisations exceptionnelles

*Rapporteur : M. Olivier MATHIS*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR),

- APPROUVE l'attribution, par la Commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2014, du lot n°2 - mise à disposition de personnel de surveillance : agent de sécurité, agent accompagné de chien et agent service de sécurité incendie et d'assistance à personne - SSIAP - du marché relatif à la sécurisation des bâtiments communaux et des manifestations municipales pour les besoins des manifestations municipales et sécurisations exceptionnelles, à la société BISS SECURITE sise, 100 avenue Stalingrad, 93 240 STAINS pour un montant maximum annuel de 45 000 euros HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché et à procéder à son exécution.

- DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant, en section de fonctionnement.

### Affaire n° 24 - Modification des effectifs du Tableau

*Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), **2 voix contre** (M. Sean NKOLO MAYE, M.

## Ville de Stains

Laurent TUR) et **6 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN),

- DECIDE la transformation des postes suivants :

Grades à supprimer	Grades à créer	Date de transformation	la	Nombre de poste
Adjoint administratif	Rédacteur	1 <sup>er</sup> juillet 2014		1
Adjoint d'animation	Animateur	1 <sup>er</sup> juillet 2014		1
Adjoint technique	Agent de maitrise	1 <sup>er</sup> juillet 2014		3
Attaché	Adjoint Administratif	1 <sup>er</sup> juillet 2014		1

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique.

- AUTORISE le recrutement de 53 agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité.

- CONFIRME la création du poste de responsable de la transversalité des services municipaux.

- DECIDE la création de 37 postes d'adjoint technique à temps non complet (60%), et 6 postes d'adjoint technique à temps complet.

- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures vingt.

Le Maire,  
Azzedine TAÏBI

